

## Classe de salaire 17 et plus longue période de transition : l'OFDF répond en grande partie aux revendications syndicales

**L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) vit une transformation qui fait des vagues. Aujourd'hui, les partenaires sociaux ont pu se mettre d'accord sur un premier jalon important : dès le 1er janvier 2024, la classe de salaire 17 s'appliquera pour les gardes-frontière, et les spécialistes de douane bénéficieront d'une période de transition plus longue d'au moins deux ans que celle fixée initialement par l'OFDF (anciennement AFD). Garanto salue le changement d'attitude de l'OFDF et peut se ranger derrière cet accord, même s'il n'est pas idéal. Nous regrettons vivement que les spécialistes de douane subissent une régression salariale dès 2030.**

Mieux vaut tard que jamais : cette semaine lors de la 4e ronde de négociations, l'OFDF a fait preuve de compréhension avec les syndicats Garanto, APC et transfair, et a en grande partie accepté les revendications des partenaires sociaux. Au 1.1.2024, tous les gardes-frontière et les premiers spécialistes en douane et sécurité des frontières seront transférés dans la classe de salaire 17. Les spécialistes de douane bénéficient d'un délai de transition de deux ans supplémentaires ; dès le 1er janvier 2028, leur classe de salaire sera adaptée au nouveau profil professionnel « spécialistes en douane et sécurité des frontières ».

Présidente centrale de Garanto depuis décembre 2021, Sarah Wyss estime que « la transformation prévue de l'AFD en OFDF n'est pas seulement technique (DaziT), mais aussi procédurale et donc un énorme défi pour le personnel. Je suis heureuse que nous ayons posé le premier jalon, parce que les signes de réussite de ce projet titanesque n'étaient définitivement pas que positifs ».

### **Une étude externe a été nécessaire**

Cheffe du bureau syndical de Garanto, Heidi Rebsamen se réjouit « qu'une étude d'un institut de recherche renommé dans le domaine des salaires ait aidé à ranger le nouveau profil professionnel en classe de salaire 17. Les arguments pertinents ont convaincu l'Office fédéral du personnel (OFPER). Les gardes-frontière sont ainsi augmentés de 2 classes de salaire. Pour les syndicats, c'est un succès ».

L'OFDF avait initialement fixé le délai de transition au 1.1.2026, une fois l'ensemble du personnel formé et les adaptations techniques terminées. Ainsi, les deux groupes professionnels des gardes-frontière et des spécialistes de douanes seront fusionnés dans le nouveau profil professionnel « spécialistes en douane et sécurité des frontières » avec la même classe de salaire 17.

Garanto a critiqué que les premiers gardes-frontière obtiendront les qualifications de « spécialistes en douane et sécurité des frontières » dès août 2023 avec la formation « Allegra » remplissant ainsi les conditions pour la classe de salaire 17, mais que certains ne seront honorés que deux ans plus tard. C'était inacceptable pour les syndicats.

### **Différents délais de transition : 2028 pour les spécialistes de douane**

Par ailleurs, la transformation du profil professionnel des spécialistes de douane, aujourd'hui hautement spécialisés, signifie une régression de la classe actuelle de salaire 18 à 17. Garanto regrette qu'il y ait des perdants. Au moins, le délai de transition a pu être repoussé. Avec la garantie du salaire, le salaire sera adapté le 1.1.2030, resp. 2033.

Il n'y a pas encore eu de décisions sur les solutions pour les assistant-e-s et les réviseur-s/-euses. Garanto mettra tout en œuvre pour obtenir une solution transitoire acceptable à long terme aussi pour ces groupes professionnels.